

Ce lundi se réuniront à Bruxelles les membres du Processus de Kimberley, le mécanisme international de certification des diamants mis sur pied en 2003. Cette session plénière est aussi attendue que charnière : si les besoins de réformes se font de plus en plus ressentir, la fenêtre d'opportunité est quant à elle en train de se refermer.

#### Un besoin urgent de réformes

Aux yeux de la société civile, le Processus de Kimberley n'est, dans son état actuel, plus adapté pour répondre efficacement aux défis présents. Les organisations proposent depuis plusieurs années des pistes d'amélioration (par exemple élargir la définition des « diamants de sang », renforcer les contrôles, développer des sanctions progressives et crédibles). Ces réformes ne font toutefois pas consensus, et de nombreux États participants – seuls dotés de pouvoir décisionnels dans le processus – bloquent toujours toute révision ambitieuse. Alors que les discussions stagnent depuis 2008, certaines ONG ont décidé de quitter ce processus qu'elles accusent de « greenwashing ».

#### Le rôle clé de l'Union européenne

L'Union européenne est non seulement le plus grand centre de commerce de diamants au monde, elle détient aussi cette année la Présidence du Processus de Kimberley. À ce titre, elle ne dispose pas de pouvoir décisionnel supplémentaire, mais elle peut influencer considérablement l'agenda et les discussions. Avec actuellement 28 États sur les 81 pays participants elle représente, à travers la Commission européenne, plus d'un tiers des pays prenant part au Processus. Avec le passage de plus de 80% des diamants bruts mondiaux et de 50% des diamants polis, la Belgique n'est pas en reste et demeure la plaque tournante mondiale de la pierre précieuse.

#### Un momentum unique

Démarré avec du retard fin 2017, le cycle de révision et de réforme qui dure trois ans se terminera l'année prochaine, après la Présidence de l'Inde. Malheureusement, le pays n'est pas connu pour sa volonté de réforme. Donc si rien ne se passe cette année, il faudra attendre le prochain cycle, soit 2024, pour rouvrir les discussions et espérer des avancées.

Pour la Commission Justice et Paix « *les faits sont là, nous ne pouvons attendre si longtemps pour avancer en matière de droits humains et d'environnement. Avec une réelle volonté politique, le Processus pourrait être à la hauteur de ses ambitions et devenir un outil de développement et de prévention des conflits. Mais il faut s'en donner les moyens* » affirme Agathe Smyth, chargée de plaidoyer au sein de l'ONG. Il en va de la crédibilité du Processus.

Les membres saisiront-ils cette opportunité unique ? La Commission Justice et Paix assistera en tout cas la semaine prochaine à la Plénière et suivra attentivement les travaux.

**Contact**

Agathe Smyth

agathe.smyth@justicepaix.be

0471/53 99 11





Documents joints

[2018-11-09\\_cp\\_processus\\_kimberley.pdf](#)